

| | | |
|---|-------------------------------------|----------------------------|
|  | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ | Page : 1/13 |
| | | Edition révisée n° : 10.0 |
| | | Date de révision : 04/2018 |
| Bromométhane | | MTG009 |

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|----------------------|---|
| Nom commercial | Bromométhane |
| Description chimique | Bromométhane, bromure de méthyl |
| N° CAS | 74-83-9 |
| N° CE | 200-813-2 |
| N° Index | 602-002-00-2 |
| N° d'enregistrement | Date limite d'enregistrement non dépassée |
| Formule chimique | CH ₃ Br |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--------------------------------------|--|
| Utilisations pertinentes identifiées | Industriel et professionnel Gaz de test ou d'étalonnage Utilisation en laboratoire Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation |
| Utilisations déconseillées | Utilisation grand public déconseillée |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|----------------|---|
| Société | MULTIGAS Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier |
| Téléphone | +41 (0) 26 676 94 94 |
| Adresse e-mail | info@multigas.ch |

1.4. Numéros d'appel d'urgence

145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51
 +41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

| | | |
|-----------------------|--|------|
| Dangers physiques | Gaz inflammables, Catégorie 2 | H221 |
| | Gaz sous pression : Gaz liquéfié | H280 |
| Dangers pour la santé | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3 | H301 |

| | | |
|---|-------------------------------------|----------------------------|
|  | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ | Page : 2/13 |
| | | Edition révisée n° : 10.0 |
| | | Date de révision : 04/2018 |
| Bromométhane | | MTG009 |

| | |
|--|------|
| Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 | H315 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 | H319 |
| Toxicité aiguë (inhalation: gaz) Catégorie 2 | H330 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 | H335 |
| Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2 | H341 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2 | H373 |
| Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1 | H400 |
| Dangereux pour la couche d'ozone – Catégorie 1 | H420 |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



GHS04

GHS06

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

| | |
|------|---|
| H221 | Gaz inflammable |
| H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion |
| H315 | Provoque une irritation cutanée |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H330 | Mortel par inhalation |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires |
| H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques |
| H420 | Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère |

Conseils de prudence

| | |
|------|---|
| P202 | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité |
|------|---|

| | | |
|---|-------------------------------------|----------------------------|
|  | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ | Page : 3/13 |
| | | Edition révisée n° : 10.0 |
| | | Date de révision : 04/2018 |
| Bromométhane | | MTG009 |

| | |
|---------------------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer |
| P260 | Ne pas respirer les gaz, vapeurs |
| P280 | Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon |
| P304+P340+P315 | EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin |
| P305+P351+P338+P315 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin |
| P308+P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical |
| P332+P313 | En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin |
| P377 | Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger |
| P381 | En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition |
| P410+403 | Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé |
| P405 | Garder sous clef |

2.3. Autres dangers

Aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

| Nom | Identificateur de produit | Concentration | Classification |
|--------------|--|---------------|---|
| Bromométhane | (N° CAS) 74-83-9 (N° CE) 200-813-2 (N° index) 602-002-00-2 (N° d'enregistrement) -- | ≤ 100% | Flam. Gas 2, H221 Press. Gas (Liq.), H280 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 2 (Inhalation: gas), H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Muta. 2, H341 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Ozone 1, H420 |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

| | | |
|---|-------------------------------------|----------------------------|
|  | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ | Page : 4/13 |
| | | Edition révisée n° : 10.0 |
| | | Date de révision : 04/2018 |
| Bromométhane | | MTG009 |

3.2. Mélanges

Non déterminé

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|--|--|
| Conseils généraux | Consulter un médecin. Montrer cette fiche de sécurité au médecin traitant |
| En cas d'inhalation | En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin |
| En cas de contact avec la peau | Oter immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin |
| En cas de contact avec les yeux | Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin |
| En cas d'ingestion | L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer une irritation de la cornée (avec un trouble temporaire de la vue)

Peut causer une irritation de la peau

Peut causer une irritation des voies respiratoires, des éternuements, des toux, une sensation de brûlure de la gorge avec une sensation de contraction du larynx et des difficultés respiratoires

Peut agir principalement sur le système nerveux central et provoquer la mort par arrêt respiratoire

L'exposition prolongée à de faibles concentrations peut entraîner un œdème pulmonaire

Peut causer des crampes d'estomac et des vomissements

Effets retardés néfastes possibles

Se reporter à la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | Eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Poudre sèche. Mousse |
| Moyens d'extinction inappropriés | Dioxyde de carbone. Ne pas utiliser de jet d'eau |

| | | |
|---|-------------------------------------|----------------------------|
|  | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ | Page : 5/13 |
| | | Edition révisée n° : 10.0 |
| | | Date de révision : 04/2018 |
| Bromométhane | | MTG009 |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques

En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition dangereux peuvent se former

L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques et/ou corrosives suivantes: monoxyde de carbone ; bromure d'hydrogène ; bromure de carbonyle

5.3. Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis au moyen d'eau pulvérisée

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

Assurer une ventilation adéquate

Evacuer le personnel vers un endroit sûr

Equipements de protection individuels, voir section 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer d'arrêter la fuite

Diminuer la vapeur par pulvérisation d'eau sous forme de brouillard ou de fines gouttelettes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone

Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre)

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer

Pour les précautions, voir la section 2.2

| | | |
|---|-------------------------------------|----------------------------|
|  | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ | Page : 6/13 |
| | | Edition révisée n° : 10.0 |
| | | Date de révision : 04/2018 |
| Bromométhane | | MTG009 |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré
Contenu sous pression

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

-

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composant | N° CAS | Valeur type d'exposition | Paramètre de contrôle | Source |
|--------------|---------|--------------------------|-----------------------|---|
| Bromométhane | 74-83-9 | VME | 1 ppm | SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail |
| | | | 3.9 mg/m ³ | |
| | | VLE | 2 ppm | SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail |
| | | | 7.8 mg/m ³ | |

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble
Utiliser des détecteurs avec alarme quand des gaz toxiques peuvent s'échapper

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité étanches et un écran facial lors des opérations de transvasement ou de déconnexion des lignes de transfert.
Norme EN 166

Protection de la peau

Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.
Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques
Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de déconnexion de lignes de transfert
Norme EN 511 - Gants isolants contre le froid
Port de gants résistants aux produits chimiques
Norme EN 374-Gants de protection contre les produits chimiques

Pour un usage de courte durée

Matière: Caoutchouc fluoré
Temps de pénétration: > 480 min
Épaisseur du gant: 0,7 mm

Bromométhane
MTG009
Pour un usage de longue durée

Matière: Fluoroélastomère.

Temps de pénétration: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Disposer d'un vêtement de protection approprié, résistant aux produits chimiques, prêt à être utilisé en cas d'urgence

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente EN 14387. Si le masque est le seul moyen de protection, utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé selon les normes NIOSH (US) ou CEN (EU)

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

Donnée non disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Aspect

| | |
|--|----------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • État physique à 20°C / 101.3kPa • Couleur | <p>Gaz</p> <p>Incolore</p> |
| Odeur | Douceâtre |
| Seuil olfactif | Donnée non disponible |
| pH | Donnée non disponible |
| Point de fusion / Point de congélation | -94°C |
| Point d'ébullition | 4°C |
| Point d'éclair | Donnée non disponible |
| Vitesse d'évaporation | Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Gaz inflammable |
| Limites d'explosivité | 8.6 – 20% |
| Pression de vapeur [20°C] | 1.9 bar |
| Pression de vapeur [50°C] | 4.5 bar |
| Densité de vapeur | Donnée non disponible |
| Densité relative, liquide (eau=1) | 1.7 |
| Densité relative, gaz (air=1) | 3.1 |
| Hydrosolubilité | 17.2 g/l |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammation | 536°C |
| Température de décomposition | Donnée non disponible |
| Viscosité | Donnée non disponible |

Bromométhane
MTG009

Propriétés explosives Donnée non disponible

Propriétés comburantes Donnée non disponible

9.2. Autres informations

Masse molaire 95 g/mol

Température critique [°C] 194°C

Densité de vapeur relative Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut former un mélange explosif avec l'air

Peut réagir violemment avec les oxydants

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer

Eviter l'humidité dans les installations

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts, plastiques, caoutchouc, aluminium

Peut réagir avec les bases, le cuivre, l'argent, le mercure, le magnésium, le zinc et leurs alliages

Peut réagir avec l'eau pour former des acides corrosifs

Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à la norme ISO 11114

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

| | | |
|---|-------------------------------------|----------------------------|
|  | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ | Page : 9/13 |
| | | Edition révisée n° : 10.0 |
| | | Date de révision : 04/2018 |
| Bromométhane | | MTG009 |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|--|---|
| Toxicité aiguë | Mortel par inhalation. Intoxication mortelle possible à faibles concentrations |
| Corrosion cutanée / irritation cutanée | Provoque une irritation cutanée |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque une sévère irritation des yeux |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Donnée pas disponible |
| Mutagénicité des cellules | Susceptible d'induire des anomalies génétiques |
| Cancérogénicité | Donnée pas disponible |
| Toxicité pour la reproduction | Donnée pas disponible |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique | Peut irriter les voies respiratoires |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Atteinte des reins et du foie, système nerveux central |
| Danger par inhalation | Donnée pas disponible |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|-------------------|---|
| Evaluation | Très toxique pour les organismes aquatiques |
|-------------------|---|

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée pas disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée pas disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée pas disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation du caractère PBT/vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

12.6. Autres effets néfastes

Peut causer des changements de pH aux systèmes écologiques aqueux

| | | |
|---|-------------------------------------|----------------------------|
|  | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ | Page : 10/13 |
| | | Edition révisée n° : 10.0 |
| | | Date de révision : 04/2018 |
| Bromométhane | | MTG009 |

Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère (Potentiel de réduction 0.6)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|------------------------------|--|
| Produit | Ne doit pas être rejeté dans l'atmosphère Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine |
| Emballages contaminés | Eliminer comme produit non utilisé Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires |
| Code OMoD | 16 05 04 Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

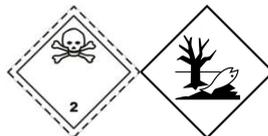
| Transport par route/rail ADR / RID | Transport par mer IMDG | Transport par air IATA |
|---------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| 1062 | 1062 | 1062 |

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| Transport par route/rail ADR / RID | Transport par mer IMDG | Transport par air IATA |
|---------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Bromure de méthyl | Methyl bromide | Methyl bromid |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage



ADR/RID
IMDG
IATA

2.3 : Gaz toxiques
Matières dangereuses pour l'environnement

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID
IMDG
IATA

Non déterminé

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID

Substance/ mélange dangereux pour l'environnement

| | | |
|---|-------------------------------------|----------------------------|
|  | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ | Page : 11/13 |
| | | Edition révisée n° : 10.0 |
| | | Date de révision : 04/2018 |
| Bromométhane | | MTG009 |

IMDG

Polluant marin

ICAO-TI / IATA-DGR

Substance/ mélange dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée pas disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Un CSA n'a pas encore été effectué

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS : Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)

CLP : Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage.

CSA : Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique

EIGA : European Industrial Gases Association

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées

EPI : Equipements de protection individuelle

EN : European Norm -Norme Européenne

ETA : Estimation de la Toxicité Aiguë

IATA : International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien

IMDG Code : International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses

| | | |
|---|-------------------------------------|----------------------------|
|  | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ | Page : 12/13 |
| | | Edition révisée n° : 10.0 |
| | | Date de révision : 04/2018 |
| Bromométhane | | MTG009 |

| | |
|-----------|---|
| LC50 : | Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée |
| PBT : | Persistant, Bioaccumulable et Toxique. |
| REACH : | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. |
| RID : | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses |
| RMM : | Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques |
| STOT-SE : | Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique. |
| UN : | United Nations - Nations Unies |
| vPvB : | very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable. |

Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3

Mentions de danger

| | |
|------|---|
| H221 | Gaz inflammable |
| H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion |
| H315 | Provoque une irritation cutanée |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H330 | Mortel par inhalation |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires |
| H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques |
| H420 | Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère |

Conseils de prudence

| | |
|-----------|---|
| P202 | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité |
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer |
| P260 | Ne pas respirer les gaz, vapeurs |
| P280 | Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon |

Bromométhane
MTG009

P304+P340+P315 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin

P305+P351+P338+P315 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

P377 Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger

P381 En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition

P410+403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

P405 Garder sous clef

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs.

Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide